

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 octobre 2023 à 20 heures 30 minutes

Salle du Conseil Municipal

Quorum : 9

Présents : Mme AJCHENBAUM Judith, Mme AURAND Aurélie, M. BONTE Erwan, Mme FRASSIN Claudine, M. KAPPEL Sébastien, M. KORTE Stéphane, Mme LOPEZ Angélique, M. PECH Anthony, M. SARRAN Jérôme.

Procurations : M. DANIEL Francis donne pouvoir à M SARRAN Jérôme.

Excusée : Mme RAYNAUD Inès.

Absents : Mme BUC Agnès, M. JAROSZ Axel, M. MEYSSONNIER Noël, Mme SUDRE Catherine.

Secrétaire de séance : M. SARRAN Jérôme.

Président de séance : Mme AJCHENBAUM Judith.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 25 septembre 2023, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1- Renouveau des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Madame le Maire précise que ni le Maire, ni les Adjoints ne peuvent siéger à cette commission.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Aurélie AURAND, déléguée communale titulaire et Monsieur Erwan BONTE, délégué communal suppléant, au sein de la commission de contrôle des listes électorales et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2- Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Considérant la création du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe,

- Considérant les avis favorables du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Tarn rendus le 15 juin 2023 sur le projet de suppression de 4 postes vacants,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/11/2023 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Total des emplois autorisés au 01/10/2023	Total des emplois pourvus au 01/11/2023
Filière administrative Rédacteur Adjoint administratif	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint Administratif	1	1
Filière technique Adjoint technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
	Adjoint Technique	2	2
Filière médico-sociale ATSEM	Adjoint Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
TOTAL DES EFFECTIFS		9	8

→ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3- Cession d'une partie du terrain cadastré section B n°765

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°519 située 12 bis Place du Château d'Eau, Monsieur CARON Denis, a fait part de son souhait d'acheter une partie du terrain (26 m²) cadastré section B n°765 appartenant au domaine privé de la commune et jouxtant sa future propriété.

Estimant le bien-fondé de cette requête et considérant que la vente d'une partie de ce terrain ne cause aucun désagrément, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie du terrain (26 m²) cadastré section B n°765 au prix de la vente des patus soit 26€, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4- Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles

Point reporté dans l'attente d'un 2ème devis.

5- Participation de la commune aux frais de la classe de neige en mars 2024

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre d'un séjour de classe de neige les 31 élèves de CM1 et CM2 de l'école du Figuier se rendront à Vielle-Aure (65) du 4 mars 2024 au 8 mars 2024.

La Directrice de l'école sollicite une participation financière de la mairie.

La Commission Scolaire s'est réunie et fait la proposition d'une aide financière de 5 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer au séjour de classe de neige des élèves de CM1 et CM2 à Vielle-Aure (65) du 4 mars 2024 au 8 mars 2024 pour un montant de 5 000€ et dit que cette somme sera versée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) de FIAC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6- Subvention à l'Association Centre de Loisirs de Fiac pour le spectacle d'Halloween

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un spectacle de magie sur le thème d'Halloween est organisé par la municipalité et l'association Centre de Loisirs le jeudi 2 novembre à 15h à la salle des fêtes.

Le tarif de cette animation est de 650€, incluant spectacle, frais de déplacement et frais de repas.

La prestation sera réglée par l'Association Centre de Loisirs de FIAC, la commune participant à hauteur de 350€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la participation communale de 350€ pour le spectacle de magie sur le thème d'Halloween et dit que cette somme sera versée à l'Association Centre de Loisirs de FIAC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7- Appel à manifestation d'intérêt spontanée pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur la commune de FIAC

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre du projet d'installations photovoltaïques sur la commune, un appel à manifestation d'intérêt spontanée va être lancé.

Il s'agit d'un mode de présélection de candidats invités à manifester leur intérêt pour le marché identifié dans un avis de pré-information valant avis de publicité.

8- Questions diverses

Sans objet.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, déclare la séance close à 21h00.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	Absente
DANIEL Francis	Procuration à Jérôme SARRAN
FRASSIN Claudine	
JAROSZ Axel	Absent
KAPPEL Sébastien	
KORTE Stéphane	
LOPEZ Angélique	
MEYSSONNIER Noël	Absent
PECH Anthony	
RAYNAUD Inès	Excusée
SARRAN Jérôme	
SUDRE Catherine	Absente